

## **DEC140975DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Olivier THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence***

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Olivier THOMAS*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, délégation est donnée à *M. Jean-Luc AUTRAN*, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS* et de *M. Jean-Luc AUTRAN*, délégation est donnée à *M. Jean-Louis CHASSAING*, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, *M. Jean-Luc AUTRAN* et *M. Jean-Louis CHASSAING*, délégation est donnée à *Mme Leslie MATHIEU*, responsable du service budget, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING et Mme Leslie MATHIEU, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU et M. Yves KLEIN délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU, M. Yves KLEIN et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Joëlle NELSON, assistante de direction et gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 mars 2014

Le directeur d'unité  
Rachid BOUCHAKOUR

#### Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	
Signature :	Signature :	Signature :	
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	